

Décision Générale colonial

Décision n° 924 portant promotion à compter du 1er juillet 1953 des agents auxiliaires de la C.F.S.

n° 924

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 20 juillet 1953
Numéro JO n° 10 du 01/08/1953	Date du numéro 1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

Sont promus tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 1^{er} juillet 1953, les agents auxiliaires ci- après désignés : A. Plantons : MM. Omar Mohamed, Travaux publics, au 9e échelon. Abdillahi Roble, Gouvernement, au 8e échelon. Ahmed Chirdon, Finances, au 7e échelon, : India Mohamed, Trésor, au 7e échelon. Ahmed Kain, P.T.T., au 6e échelon. Abdillahi Moussa, Gouvernement, au 5e éc. (RSM cons. 1 an) Ali Abdallah, Trésor, au 5e échelon. Habib Ismail, P.T.T., au 4e échelon (RSM cons. 1 an). Osman Roble, Cercle de Dikhil, au 2e éch. (RSM cons. 6 ans). B. Cadre sanitaire : Mmes Ida Alamout, Hôpital de Diibouti, au 8e échelon. Etiennette Natalis, Hôpital de Djibouti, au 7e échelon. C. Agents techniques : MM. Ahmed Hassan, Travaux publics, au 16e échelon. Bourhan Amadou, Travaux publics, au 15e échelon. Ali Boulaleh Sultan, P.T.T., au 12e échelon. re Ahmed Mohamed Ahmed, Finances, au 7e échelon. D. Agents actifs : M. Farah Beder. Sûreté générale. au 10e échelon. E. Chauffeurs MM. Mohamed Hassan Hodi, Cercle de Dikhil, au 13e échelon. Mohamed Salem, Hôpital de Djibouti, au 12e échelon. Ali Dirieh, Enseignement, au 12e échelon. Bourale Omar, Travaux publics, au 11e échelon. Obsie Nour, Hôpital de Djibouti, au 7e échelon. Ibrahim Mahamake. Cercle de Dikhil. au 7e échelon (RSM cons. 1 an 6 mois). F. Commis administratifs, interprètes et comptables : MM. Ibrahim Taher Egue, Inscription maritime, au 14e échelon. Mohamed Ahmed Saleh, Finances, au 13e échelon. Mohamed Warsama, Finances, au 13e échelon. Othman Waiss, Cercle de Djibouti, au 13e échelon. Mohamed Youssouf, Sûreté, au 11e échelon. Abdallah Said, Trésor, au 11e échelon. G. Infirmiers vétérinaires : MM. Houmad Asso, élevage, au 7e échelon. Mohamed Ali Said, élevage. au 7e échelon. H. Chef de quartier: M. Said Ali, Cercle de Djibouti, au 10e échelon. Pour compter du 1er octobre 1953 Agents techniques M. Abdallah Omar, Enseignement, au 18e échelon. Pour compter du 1er décembre 1953 Commis administratifs, interprètes et comptables M. Mohamed Houmed, Cercle de Tadiourah. au 7e échelon.